

Notez que l'attestation de formation appartient à son titulaire et non à l'entreprise ou à l'exploitant qui l'emploie. Si la personne formée quitte son emploi, elle conserve son attestation. Le titulaire de l'attestation se doit de conserver l'original **une copie peut être remise à l'employeur au besoin.**

**DEMANDE DE RÉIMPRESSION  
D'UNE ATTESTATION DE FORMATION  
EN HYGIÈNE ET SALUBRITÉ ALIMENTAIRES**

**1. Identification du demandeur**

* Nom :	
* Prénom :	
* Numéro de téléphone :	
* Résidence actuelle	Adresse :
	Ville :
	Code postal :
* Résidence lors de la formation  (ou adresse indiquée lors d'une demande de réimpression antérieure)	Même que résidence actuelle
	Adresse :
	Ville :
	Code postal :
Courriel :	
Formateur :	
<b>2. Signature</b>	
Je certifie être la personne titulaire de l'attestation :	
_____ Date :	

\*Champ obligatoire

**Veuillez retourner à :**

MAPAQ – Direction des services aux clientèles (DSC)  
200, chemin Ste-Foy, 10<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6

[smsaia@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:smsaia@mapaq.gouv.qc.ca)